



L'austérité, c'est quoi ?

Les mesures d'austérité sont des mesures visant à équilibrer les finances publiques d'un État ou à réduire l'endettement public par une réduction des dépenses de l'État (compressions budgétaires, élimination de programmes, des gels ou des coupes d'embauches ou encore, des coupes de salaire dans les services publics).

Quels sont les effets de l'austérité ?

L'austérité vient réduire les ressources investies dans les services publics. En conséquence, les services à la population sont moins accessibles ; certains programmes sont abandonnés et la pression augmente sur les employés et employées de l'État. Cela vient accroître les inégalités sociales, les problèmes sociaux et retarde la reprise économique.

Est-ce que l'austérité, ça marche ?

Non ! En réduisant ses dépenses, le gouvernement peut venir aggraver le ralentissement économique. Ce ralentissement va en retour diminuer les revenus fiscaux du gouvernement. Le résultat net est nul. C'est ce qui se passe actuellement en Europe, qui est retombé en récession à cause de l'austérité.

Est-ce que l'austérité est risquée ?



Oui, l'austérité est risquée. Dans le contexte actuel d'économie québécoise déprimée, le premier risque est d'étouffer la reprise et de faire replonger le Québec en récession.

Comme le dit l'économiste Pierre Fortin, l'austérité : « pourrait nuire gravement à la croissance économique, à la stabilité sociale et à l'efficacité de l'administration publique¹. »

FORTIN, PIERRE (2014), « Dette du Québec : plaidoyer pour la prudence » », Blogue, Association des économistes québécois, (16 octobre) 2014, <http://blogue.economistesquebecois.com/2014/10/16/dette-du-quebec-plaidoyer-pour-la-prudence/blogue.economistesquebecois.com/2014/10/16/dette-du-quebec-plaidoyer-pour-la-prudence/>.

Qui est pénalisé par l'austérité ?

Les mesures d'austérité touchent durement :

- Les femmes : elles sont majoritairement présentes dans les services publics et les responsabilités supplémentaires dont le gouvernement se déleste, en coupant des services, leurs reviennent souvent (soin des enfants et des personnes malades, etc.) ;
- Les jeunes qui sont les plus nombreux à occuper les emplois à statut précaire ;
- Les régions parce que compressions budgétaires riment souvent avec centralisation et fermeture en région ;
- L'ensemble de la population, notamment les plus défavorisés qui subissent durement les réductions des services publics.



Pourquoi mettre en œuvre des mesures d'austérité ?

Officiellement : afin de rétablir l'équilibre budgétaire.

Indirectement : pour réduire le rôle de l'État et des services publics et favoriser la privatisation.

Peut-on parler d'austérité au Québec ?

Oui, à l'exception du budget de la santé qui augmente afin de payer l'augmentation de rémunération des médecins et l'explosion du prix des médicaments et de la technologie, les autres missions voient leur budget coupé.

Le gouvernement affirme qu'il n'est pas question d'austérité ici au Québec puisque contrairement à plusieurs pays européens, le budget global de l'État québécois n'est pas amputé, mais que sa croissance est simplement ralentie.

Or, contrairement aux prétentions du gouvernement, peu importe que les efforts de redressement budgétaire entraînent une réduction de la croissance des dépenses ou une réduction en termes absolus de ces dépenses, il s'agit bel et bien de mesures d'austérité. Avec une hausse globale des dépenses budgétaires de 4,8 % sur trois ans (2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017), le plan de redressement budgétaire est légèrement moins sévère que la médecine moyenne administrée en Europe (+ 2,7 %), et ce, pour une situation des finances publiques nettement moins grave.



Pouvons-nous faire d'autres choix que l'austérité ?

Bien sûr. Le gouvernement devrait d'abord agir vigoureusement pour stimuler l'économie, ce qu'il ne fait pas à l'heure actuelle. Cette inaction a des conséquences déplorables.

Ensuite, il pourrait augmenter ses revenus en mettant davantage à contribution les entreprises et les particuliers à haut revenu.

Finalement, en dernier recours, le gouvernement pourrait reporter l'équilibre budgétaire ou réduire ses versements au Fonds des générations. Contrairement à l'idée répandue, de telles actions ne compromettraient en rien l'atteinte des objectifs de réduction de la dette.

Est-ce que le gouvernement vise réellement à faire un redressement budgétaire ?

À court terme oui ! Par contre, il est permis de craindre qu'il cherchera ensuite à replonger les finances publiques en difficulté par des réductions des impôts ou de gros versements sur la dette. En effet, le gouvernement a déposé la motion suivante à l'Assemblée nationale :



Que l'Assemblée nationale exige du gouvernement libéral qu'il s'engage à ne pas occuper le champ fiscal que pourrait libérer le gouvernement fédéral, en concordance avec les priorités gouvernementales et en respectant l'engagement de réduire le fardeau fiscal des Québécois.

De plus, il a annoncé que les éventuels surplus serviraient, moitié-moitié, à rembourser la dette et à baisser les impôts. Or, refuser de récupérer l'espace fiscal libéré par le gouvernement fédéral et réduire les impôts est totalement contraire à l'objectif de redressement budgétaire. Bref, le gouvernement ne vise pas simplement un redressement budgétaire, mais il vise aussi à réduire les programmes sociaux et les services publics.

Est-ce que le gouvernement fait un bon choix avec l'austérité ?

Le gouvernement du Québec a fait le choix de l'austérité alors que les conditions économiques ne se prêtent pas à un redressement budgétaire aussi rapide. Il a clairement été démontré que les mesures d'austérité ont un effet néfaste sur l'économie lorsque celle-ci évolue au ralenti, comme c'est le cas actuellement au Québec. Le rythme du redressement budgétaire devrait être moins rapide, et la majeure partie de l'effort devrait être réalisé au moment où l'économie québécoise a retrouvé sa pleine vigueur. Le gouvernement Couillard n'a pas fait ce choix. Il a fait un choix qui ne fonctionne pas.



**SYNDICAT DES ENSEIGNANTES
ET ENSEIGNANTS du
CEGEP DE SOREL-TRACY**

